

*Loi organique de 1987*

● (1530)

Le rapport recommande en outre qu'on puisse dans la mesure du possible s'adresser à un seul organisme et que la Division du développement industriel de la DEVCO soit donc confiée au MEIR. C'est exactement ce que prévoit le projet de loi C-103. Après cela, nous avons entendu les citoyens du Cap-Breton, puis nous sommes revenus à l'étape du rapport à la Chambre en mars. A ce moment-là, on a consacré 4 heures et 50 minutes au débat. Douze députés ont eu l'occasion de parler. Le débat en troisième lecture a pris 4 heures et 10 minutes et neuf autres députés ont eu l'occasion de présenter leurs points de vue. En tant que Canadien de l'Atlantique, j'étais choqué lors du vote sur le projet de loi C-103 le 10 mai de voir mes «collègues», au sens large, du parti libéral voter pour la diversification de l'économie de l'Ouest et contre l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Je ne pouvais pas croire que ces députés-là envisageaient différemment les possibilités de développement économique de l'Ouest et celles l'Est.

Les libéraux se sont prononcés en faveur de nouveaux programmes économiques pour l'Ouest canadien et contre la création de tels programmes pour l'Est. Cela m'inquiète. D'ailleurs, je crois que cela inquiète tout le monde dans cette Chambre, parce que nous prenons conscience qu'au cours des vingt dernières années, les politiques de développement régional des libéraux ont été concoctées à Ottawa et n'ont jamais vraiment tenu compte des véritables besoins des Canadiens de la région de l'Atlantique. Dans le projet de loi C-103, le gouvernement leur donne enfin la chance de participer aux décisions économiques qui les concernent, mais le parti libéral refuse d'entériner ce transfert de pouvoir d'Ottawa vers le Canada atlantique. Au fond, ce que les libéraux ne veulent pas, c'est renoncer à leur emprise traditionnelle pour laisser la latitude voulue aux habitants du Canada atlantique, qui eux sont capables de prendre des décisions qui leur seront économiquement favorables.

Les Libéraux tiennent à se réserver le pouvoir de décider des perspectives économiques du Canada atlantique et sont convaincus qu'Ottawa détient le monopole de la vérité. Nous avons connu vingt ans de ce régime. On n'a pas cessé de nous dire qu'Ottawa était le mieux placé pour prendre les décisions à notre place. Les représentants de l'autre parti nous ont parlé aujourd'hui du taux de chômage élevé atteint par le passé. Ils ont aussi souligné la stagnation économique du Canada atlantique. Pourtant, s'il en est ainsi, c'est parce qu'Ottawa s'est toujours réservé le droit de prendre toutes les décisions concernant le Canada atlantique.

Actuellement, bien sûr, les sénateurs libéraux à Ottawa, encouragés par les députés libéraux en face de nous, s'obstinent à défendre ce point de vue. Les libéraux continuent à se montrer réticents à laisser aux Canadiens de la région de l'Atlantique le soin de prendre les décisions qui les concernent. Ces députés prétendent que ce que le Sénat a fait ne compromet en rien le fonctionnement de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. C'est faux. Il y a, dans le projet de loi C-103, des dispositions qui investissent l'APECA de pouvoirs susceptibles de profiter au Canada atlantique, pouvoirs que ne lui donne pas le mandat actuel confié par le Cabinet et que détenait le MEIR. Si le projet de loi se trouve

scindé, le Cap-Breton ne bénéficiera pas d'une société d'État directement liée à l'agence fédérale de développement économique régional qui est la principale responsable du développement économique du Canada atlantique et possède les ressources pour y parvenir. Dans le but d'améliorer les services aux habitants du Cap-Breton, les deux organismes fédéraux de développement économique régional devraient relever du même ministre et avoir le même président. Ce ne sera pas possible si on n'adopte pas la mesure à l'étude.

La réorganisation prévue dans le projet de loi C-103 aidera les deux organismes à coordonner davantage leurs efforts afin de réduire le double emploi et la confusion. Si le projet de loi de création de l'APECA n'est pas adopté, les Canadiens de l'Atlantique ne pourront profiter de certaines occasions très importantes de développement économique. Plus précisément, le ministre responsable de l'APECA n'aura pas le pouvoir de participer au financement des projets d'autres ministres visant à améliorer la base économique du Canada atlantique. Le ministre n'aura pas le pouvoir de désigner des zones pouvant bénéficier d'un traitement préférentiel. L'APECA n'aura pas le pouvoir d'exercer des options d'achat d'actions dans certaines circonstances. Ce sont toutes là des dispositions figurant dans le projet de loi C-103 tel que présentement libellé.

Nous ne disposerons pas de ces instruments pour les faire travailler au développement de l'économie du Canada atlantique si le Sénat réussit à faire scinder le projet de loi. Tous les Canadiens de l'Atlantique sont inquiets. La Chambre de commerce du Canada atlantique a exprimé son inquiétude à propos des tactiques que nous voyons à l'oeuvre à la Chambre pour appuyer les initiatives de l'autre endroit. Je ne crois pas que le parti libéral explique aux Canadiens de l'Atlantique ce qu'il essaie de faire exactement, car je ne crois pas qu'il soit capable de l'expliquer. Je ne pense pas qu'il sache même ce qu'il essaie de faire.

Il y a un monsieur à l'autre chambre qui ne pense pas que quelqu'un pourrait avoir une nouvelle idée sur la façon de résoudre les problèmes rencontrés par le Canada atlantique depuis la création de DEVCO dans les années 70. Mais les gens ont effectivement de nouvelles idées et trouvent de nouvelles solutions pour résoudre de vieux problèmes. Pendant 20 ans, nous avons eu la même politique. Pendant 20 ans, nous avons eu ce parti-là et ce gouvernement-là. Pendant 20 ans, on prenait ces décisions ici à Ottawa et le Canada atlantique connaissait un taux élevé de chômage et des possibilités économiques limitées.

Que montre le parti libéral aux Canadiens de l'Atlantique? Leur montre-t-il qu'il veut changer la façon dont le gouvernement du Canada encourage le développement régional dans le Canada atlantique? Non. Leur montre-t-il qu'il est prêt à s'opposer à la position de statu quo de l'autre endroit? Pas davantage.

Leur montre-t-il qu'il est prêt à ouvrir la voie à des idées nouvelles propres à favoriser le développement économique du Canada atlantique? Non. Est-il prêt à montrer aux Canadiens de l'Atlantique qu'il est disposé à accepter de nouvelles solutions pour résoudre de vieux problèmes? Non. Il est prêt, comme il l'a toujours fait, à montrer son mépris à l'égard des Canadiens de l'Atlantique, son manque de confiance dans leur